



**RÉSEAU OUEST-AFRICAIN  
POUR L'ÉDIFICATION DE LA PAIX**  
L'EDIFICATION DES RELATIONS POUR LA PAIX



# *Gender* **CONNECT**



DE L'EFFICACITÉ DES LOIS SUR  
LES QUOTAS ET LA PARITÉ  
DANS LA PROMOTION DE LA  
PARTICIPATION POLITIQUE DES  
FEMMES: CAS DE LA CÔTE  
D'IVOIRE, DE LA GUINÉE ET DE  
LA GUINÉE-BISSAU



**RÉSEAU OUEST-AFRICAIN  
POUR L'ÉDIFICATION DE LA PAIX**

L'ÉDIFICATION DES RELATIONS POUR LA PAIX

# *Gender* **CONNECT**

DE L'EFFICACITÉ DES LOIS SUR  
SUR LES QUOTAS ET LA PARITÉ  
DANS LA PROMOTION DE LA  
PARTICIPATION POLITIQUE DES  
FEMMES: CAS DE LA CÔTE  
D'IVOIRE, DE LA GUINÉE ET DE  
LA GUINÉE-BISSAU

---

GENDER CONNECT No.1 / SEPTEMBRE 2025

*De l'Efficacité des Lois sur les Quotas et la Parité dans la Promotion de la Participation Politique des Femmes: Cas de la Côte d'Ivoire, de la Guinée et de la Guinée-Bissau*

## Introduction

Depuis son adoption en octobre 2000, la résolution 1325 du Conseil de Sécurité des Nations Unies<sup>1</sup> et ses résolutions connexes ont marqué un tournant important dans la reconnaissance du rôle fondamental des femmes dans les efforts de prévention et gestion de conflits, mais aussi dans les processus politiques aux niveaux national et local. Dans l'opérationnalisation de ces mécanismes, plusieurs États ont adopté des mesures temporaires spéciales, notamment les systèmes de quotas et parités pour promouvoir la participation des femmes aux processus de paix et dans la gouvernance démocratique. Par exemple, la Guinée-Bissau a adopté une loi en 2018 visant à garantir le respect d'un quota minimum de 36 % de représentativité des femmes aux postes électifs ou nominatifs.<sup>2</sup> De même, en 2019, la République de Guinée a adopté une loi sur la parité, selon laquelle les femmes doivent constituer 50% des listes électorales.<sup>3</sup> Au cours de la même année, la Côte d'Ivoire a également promulgué une loi imposant un quota d'au moins 30% de femmes sur les listes électorales.<sup>4</sup> L'adoption de ces cadres juridiques démontre un engagement régional en faveur du renforcement de la participation politique des femmes.

Des interrogations se posent toutefois quant à l'application effective de ces mesures comme stratégies visant à accroître le leadership et la participation des femmes dans les instances de prises de décisions. Que nous enseignent les expériences de la Côte d'Ivoire, de la Guinée et de la Guinée Bissau en termes de succès, de défis et de stratégies pour une meilleure représentativité des femmes en politique?

L'analyse issue de cette édition de Gender Connect<sup>5</sup> s'appuie sur les discussions de la série Gender Talk<sup>6</sup> organisée le 30 juin 2025 sur le thème: Leadership et Participation Politique des Femmes en Afrique de l'Ouest. Des informations supplémentaires ont été intégrées à partir d'une revue de littérature, afin d'enrichir le contenu.

<sup>1</sup> UN Security Council (200). Resolution 1325. <https://documents.un.org/doc/undoc/gen/n00/720/18/pdf/n0072018.pdf>

<sup>2</sup> United Nations Integrated Peacebuilding Office in Guinea-Bissau (2018). Guinea-Bissau Parliament passes law to ensure gender balanced political representation. <https://uniogbis.unmissions.org/en/guinea-bissau-parliament-passes-law-ensure-gender-balanced-political-representation>

<sup>3</sup> UN Women (2019). Guinea adopts Law on Parity, securing equal representation of women on electoral lists. <https://www.unwomen.org/en/news/stories/2019/5/news-guinea-adopts-law-on-parity>

<sup>4</sup> Law N° 2019-870 of October 14, 2019. <https://landwise-production.s3.us-west-2.amazonaws.com/2022/05/Cote-dIvoire-2019-870.pdf>

<sup>5</sup> « Gender Connect » est la publication électronique du programme Femmes, Paix et Sécurité (FPS) de WANEP. Elle aborde les enjeux émergents liés aux FPS en Afrique de l'Ouest en fournissant une analyse approfondie pour orienter les politiques publiques vers des processus de paix et de gouvernance intégrant la dimension de genre.

<sup>6</sup> Plateforme de discussion virtuelle créée par WANEP en 2022 pour discuter des questions de paix et de sécurité dans une perspective de genre qui prend en compte les besoins spécifiques des hommes et des femmes dans les efforts de prévention et de gestion des conflits.

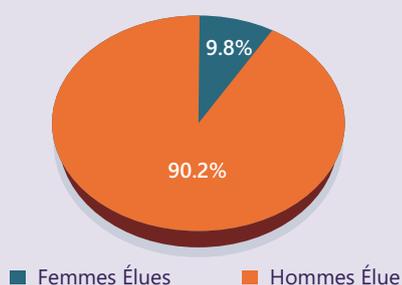


Blogs World Bank

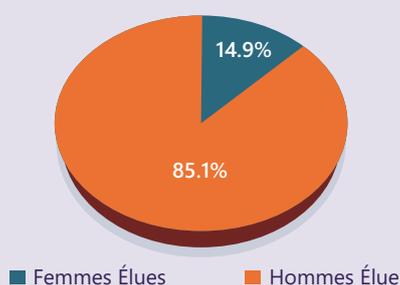
## Lois sur les Quotas et la Parité: De la Rhétorique à la Pratique

Les lois sur les quotas et la parité sont largement reconnues comme des mécanismes importants pour promouvoir le leadership des femmes et garantir une participation politique inclusive. Cependant, leur efficacité est limitée en raison d'une mise en œuvre et d'une application lacunaire. L'absence de dispositions contraignantes ou l'absence de sanctions en cas de violation des lois constituent un défi majeur, ce qui compromet considérablement l'impact escompté de ces cadres juridiques. L'expérience a toutefois démontré que même lorsque les lois prévoient des sanctions en cas de non-respect des quotas, leur application stricte reste un défi. Plusieurs partis politiques présentent impunément des listes ne respectant pas les exigences de quota ou de parité, en dépit des lois en vigueur, et cela continue d'entraver la participation des femmes aux postes décisionnels.

Représentativité des Femmes  
lors des Élections Législatives de 2023  
en Guinée Bissau



Représentativité des Femmes lors  
des Élections Législatives de 2020  
en Guinée



*De l'Efficacité des Lois sur les Quotas et la Parité dans la  
Promotion de la Participation Politique des Femmes: Cas de la  
Côte d'Ivoire, de la Guinée et de la Guinée-Bissau*

La Guinée-Bissau en est un parfait exemple. Malgré une loi de 2018 imposant une représentation féminine minimale de 36 % aux postes électifs et nominatifs, et des dispositions prévoyant des sanctions telles que la réduction des subventions de campagne publique ou le retrait des exonérations fiscales, le respect de cette loi reste faible.<sup>7</sup> Lors des élections législatives de 2023, seules 10 femmes ont été élues au parlement, qui compte 102 sièges, soit 9,8 %, bien en deçà du seuil légal de 36%<sup>8</sup>. De même, en République de Guinée, où une loi sur la parité a été adoptée en 2019, assortie de sanctions en cas de non-respect, n'a pas non plus atteint les objectifs fixés. Lors des élections législatives de 2020, seulement 17 femmes sur les 114 sièges à pourvoir ont été élues, soit un taux de 14,9%,<sup>9</sup> bien loin de la parité exigée par la loi, soulignant ainsi l'écart entre la législation et sa mise en œuvre.

En revanche, la Côte d'Ivoire offre un exemple plus encourageant de la manière dont la volonté politique et la responsabilité institutionnelle peuvent favoriser le respect de la loi. Lors des élections locales du 2 septembre 2023, les partis politiques ont été contraints de présenter au moins 30% de femmes sur leurs listes, sous peine de rejet. Comme résultats, 11 892 candidatures féminines sur 35 302 au total, soit 33,67% furent enregistrés, dont 33,97 % pour les municipales, et 32,07% pour les régionales,<sup>10</sup> au-dessus du quota de 30%. Au-delà de leur représentativité massive sur les listes électorales, les femmes ont pu sécuriser un nombre remarquable de sièges lors des élections, totalisant 1670 sièges sur 5225 pour les conseils régionaux, soit un pourcentage de 31,96% et 10235 sur 30084 sièges pour les conseils municipaux, soit un pourcentage de 34,02%.<sup>11</sup>

Plusieurs facteurs ont contribué à la réussite de ce dispositif lors des récentes élections locales de 2023 en Côte d'Ivoire, notamment, la mise en place de mécanismes institutionnels de suivi et de contrôle. L'Observatoire National de l'Équité et du Genre (ONEG)<sup>12</sup> créé en 2019 a collaboré étroitement avec la Commission électorale et d'autres structures étatiques compétentes afin de veiller au respect du quota d'au moins 30% de représentativité des femmes, par les partis politiques. En la matière, la Côte d'Ivoire a emboîté le pas au Sénégal qui dispose d'un mécanisme similaire avec la création de l'Observatoire National de la parité, mis en place en 2011,<sup>13</sup> qui a joué un rôle crucial dans la surveillance et l'application effective de la loi sur la parité dans le pays, faisant du Sénégal le deuxième pays en Afrique de l'Ouest, après le Cap Vert, à disposer d'une forte représentativité des femmes au parlement.

7 Dr. Lassane Ouedraogo and Pelumi Obisesan-Aina (2023). Will the legislative elections guarantee a return to political stability in Guinea Bissau? <https://www.cdwestafrika.org/blog/will-the-legislative-elections-guarantee-a-return-to-political-stability-in-guinea-bissau/>

8 IPU Parline (2023). Global Data on National Parliaments, Guinea Bissau. <https://data.ipu.org/fr/parliament/GW/GW-LC01/election/GW-LC01-E20230604/>

9 IPU Parline (2020). Global Data on National Parliaments, Guinea. <https://data.ipu.org/parliament/GN/GN-LC01/election/GN-LC01-E20200322/>

10 Tristan Sahi (2023). Elections locales 2023, 11 892 femmes candidates enregistrées sur 35 302. <https://www.7info.ci/elections-locales-2023-11-892-femmes-candidates-enregistrees-sur-35-302/>

11 Commission Electorale Indépendante (2023). Statistiques des Candidat-e-s et des Elu-e-s par Sexe. [https://cei.ci/wp-content/uploads/2024/01/STAT\\_CAND\\_ELU\\_E\\_S\\_2023\\_V4.pdf](https://cei.ci/wp-content/uploads/2024/01/STAT_CAND_ELU_E_S_2023_V4.pdf)

12 FAAPA (2019). Côte d'Ivoire / Un Observatoire pour promouvoir l'équité et d'égalité entre les hommes et les femmes. <https://www.faapa.info/en/cote-divoire-un-observatoire-pour-promouvoir-lequite-et-degalite-entre-les-hommes-et-les-femmes/>

13 Observatoire National de la Parité (2011). <https://www.onp.gouv.sn/>

Le cas de la Côte d'Ivoire révèle que l'impact réel des lois sur les quotas et la parité, n'est visible que lorsque la volonté politique est démontrée à travers une application stricte des lois par la mise en place de mécanismes de surveillance et de redevabilité institutionnels. Aussi, faut-il que ces efforts pour l'ascension des femmes aux postes de prises de décision, aillent au-delà d'une représentativité symbolique pour influencer les politiques publiques en faveur de l'égalité des sexes.

## **De la Nécessité d'une Représentation de Qualité**

La représentativité des femmes dans les instances de prises de décisions, rendue possible par les systèmes de quotas et de parité, ne saurait être appréhendée comme une fin en soi, mais comme un levier stratégique en vue de la réalisation effective de l'égalité des sexes. Force est toutefois de constater que, les efforts déployés à l'échelle nationale, se sont essentiellement limités à accroître la représentativité numérique des femmes dans les instances décisionnelles ; ce qui est certes légitime et nécessaire, mais insuffisant.

Le véritable enjeu réside dans la transition d'une représentativité symbolique à une représentativité influente et qualitativement significative. En effet, au sein des assemblées élues ou aux postes décisionnels de façon générale, les femmes élues doivent démontrer une réelle capacité d'influence sur les décisions pour traiter les problèmes de fond, notamment les questions d'inégalités qui empêchent de nombreuses femmes de jouir de leurs droits humains.

Répondre à cette exigence implique une diversité de profils et de compétences féminines au sein des assemblées élues, étant donné le caractère multi-dimensionnel des inégalités de sexes. Une telle pluralité de compétences est indispensable pour garantir une prise en compte transversale des problématiques touchant les femmes, qu'elles soient d'ordre politique, économique, sociale ou sécuritaire. Elle permettrait aux élues siégeant dans les diverses commissions ou sous-commissions techniques d'influer significativement sur l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques, les rendant plus sensibles au genre et inclusives.

*De l'Efficacité des Lois sur les Quotas et la Parité dans la Promotion de la Participation Politique des Femmes: Cas de la Côte d'Ivoire, de la Guinée et de la Guinée-Bissau*

## **Opportunités de Tirer Parti des Lois sur les Quotas et la Parité lors des Prochaines Élections en Côte d'Ivoire, en Guinée et en Guinée-Bissau**

Les prochaines élections en Côte d'Ivoire, en Guinée et en Guinée-Bissau offrent une occasion cruciale pour renforcer l'application des lois sur les quotas et la parité, visant à renforcer la participation politique des femmes.

En Côte d'Ivoire, 7 femmes, soit 11,67 % du total, figurent parmi les 60 candidats ayant déposé leur candidature à l'élection présidentielle d'octobre 2025.<sup>14</sup> Bien que ce chiffre soit inférieur aux objectifs fixés par la loi sur le quota, il représente une légère amélioration par rapport à l'élection présidentielle de 2020, où seulement 3 des 44 candidats (6,8 %) étaient des femmes.<sup>15</sup> D'autres opportunités se présentent pour garantir la mise en œuvre de la loi sur le quota, notamment en ce qui concerne la composition du personnel électoral dans les bureaux de vote et la liste des observateurs.

Lors des élections de 2020, la salle de veille électorale des femmes mis en place par WANEP et ses partenaires (Centre d'Observation de la Sécurité Électorale des Femmes--COSEF) a constaté que dans la majorité des bureaux de vote observés, les femmes étaient absentes, sur les 3 agents prévus par le cadre légal en tant que personnel des bureaux de vote.<sup>16</sup> En outre, seulement 20 % des forces de sécurité présentes dans les 352 bureaux de vote couverts étaient des femmes.<sup>17</sup> Dans 367 bureaux de vote observés sur 410 à l'ouverture du scrutin, les représentants des candidats étaient des hommes, soit, 8,48% de représentativité des femmes.<sup>18</sup> Ce constat démontre de la nécessité de poursuivre les efforts de plaidoyer pour le respect de la loi sur le quota en vue d'améliorer la représentativité des femmes à ces différents niveaux de responsabilité au cours de l'élection présidentielle de 2025.

De plus, il est nécessaire de travailler en faveur d'un environnement paisible et propice, permettant aux femmes d'exercer pleinement leurs droits civiques et politiques, par le biais du dialogue politique et de la sensibilisation communautaire. La société civile en Côte d'Ivoire a également l'opportunité de s'engager au-delà des élections, notamment

<sup>14</sup> APA-Abidjan (2025). Présidentielle ivoirienne : la CEI a reçu 60 candidatures. <https://fr.apanews.net/cote-divoire/presidentielle-ivoirienne-la-cei-a-recu-60-candidatures/>

<sup>15</sup> Lassaad Ben Ahmed (2020). Côte d'Ivoire/Présidentielle : 44 candidatures déposées à la commission électorale. <https://www.aa.com.tr/fr/afrique/c3%B4te-d-ivoire-pr%C3%A9sidentielle-44-candidatures-d%C3%A9pos%C3%A9es-%C3%A0-la-commission-%C3%A9lectorale-/1962426>

<sup>16</sup> WANEP Regional (2020). WANEP-ECOWAS-UNPD Preliminary Declaration of 2020 Cote d'Ivoire Presidential Elections, WESOC. <https://www.youtube.com/watch?v=REzOpJvGfXY>

<sup>17</sup> Idem

<sup>18</sup> Idem

*De l'Efficacité des Lois sur les Quotas et la Parité dans la  
Promotion de la Participation Politique des Femmes: Cas de la  
Côte d'Ivoire, de la Guinée et de la Guinée-Bissau*

dans la phase post-électorale, pour plaider en faveur de l'application du quota de 30 % de femmes dans la constitution du nouveau gouvernement et dans les nominations à d'autres postes de responsabilités. Par ailleurs, au-delà de garantir l'accès des femmes à ces postes de responsabilités, il serait crucial de leur apporter un accompagnement continu pour exercer un leadership efficace en vue de promouvoir l'égalité des sexes.



*Vue d'ensemble des membres du COSEF lors des élections de 2020 en Côte d'Ivoire*

**Guinée-Bissau:** Le 23 novembre 2025 marque la date de la tenue officielle des prochaines élections présidentielles et législatives en Guinée-Bissau. Ce scrutin offre l'occasion d'inverser le déclin de la participation politique des femmes. En effet, malgré l'adoption de la loi sur le quota demandant au moins 36% de représentativité des femmes aux postes décisionnels, le taux de participation des femmes au cours de ces dernières années n'a fait que dégringoler passant de 13.7% en 2019<sup>19</sup> à 9,8% en 2023.<sup>20</sup> Le défi immédiat est non seulement de maintenir les acquis actuels en termes de représentativité des femmes à l'Assemblée nationale, mais bien plus développer des stratégies pour renverser la tendance à la hausse, tendant vers le quota de 36%. Cela nécessitera une évaluation approfondie des causes structurelles des écarts observés au cours des scrutins précédents afin d'envisager des actions concrètes pour améliorer les résultats lors des prochaines élections. De plus, le fait que les partis politiques n'aient pas encore soumis leurs listes de candidats représente une opportunité stratégique pour plaider en faveur de l'application effective de la loi sur les quotas. Il serait pertinent de s'inspirer de l'exemple de pays comme le Sénégal et la Côte d'Ivoire, qui ont mis en place des mécanismes concrets pour en garantir le respect du quota.

<sup>19</sup> IPU Parline (2019). Global Data on National Parliaments, Guinea Bissau. <https://data.ipu.org/parliament/GW/GW-LC01/election/GW-LC01-E20190310/>

<sup>20</sup> IPU Parline (2023). Global Data on National Parliaments, Guinea Bissau. <https://data.ipu.org/fr/parliament/GW/GW-LC01/election/GW-LC01-E20230604/>

*De l'efficacité des Lois sur les Quotas et la Parité dans la Promotion de la Participation Politique des Femmes: Cas de la Côte d'Ivoire, de la Guinée et de la Guinée-Bissau*

**Guinée:** La Guinée se trouve à un tournant crucial de sa transition politique, avec un référendum constitutionnel prévu en septembre 2025. Ce moment offre une opportunité stratégique d'intégrer l'inclusion du genre dans les réformes démocratiques du pays et de veiller à ce que la voix des femmes ne soit pas marginalisée dans les débats nationaux. L'éducation civique et la sensibilisation, notamment au niveau local, sont essentielles pour encourager une participation éclairée et promouvoir l'engagement démocratique des femmes. Une attention particulière doit être accordée au renforcement des capacités des femmes à contribuer de manière significative à la transition en cours et à plaider en faveur de réformes qui reflètent leurs priorités et leurs droits.

L'une des réformes majeures proposées dans le projet de révision constitutionnelle, est l'introduction de la candidature indépendante. La question que l'on est alors en droit de se poser est de savoir si une telle disposition pourrait offrir un espace alternatif aux femmes, ou constituer un levier pour promouvoir leur participation en politique, les affranchissant de l'hégémonie des partis politiques, lesquels freinent souvent leur émergence et leur intégration dans la vie publique. Cette disposition, en plus de la loi sur la parité des sexes, pourrait ouvrir un nouvel espace politique aux femmes et favoriser leur participation à la vie politique.

## Conclusion

Le leadership et la participation politique des femmes constituent des leviers essentiels pour renforcer la démocratie, consolider la paix et assurer un développement durable en Afrique de l'Ouest. Bien que les mécanismes de quotas et de parité aient démontré leur efficacité pour améliorer la représentation des femmes dans les instances politiques, comme en témoignent les exemples de la Côte d'Ivoire, de la Guinée et de la Guinée-Bissau, leur mise en œuvre systématique reste indispensable pour garantir des avancées durables vers l'égalité de genre.

Cependant, ces dispositifs à eux seuls ne suffisent pas. Il est impératif de les accompagner d'actions ciblées pour lever les obstacles socioculturels, institutionnels et économiques profondément enracinés, qui continuent de freiner l'émergence d'un leadership féminin fort et inclusif dans la région.

Dans ce contexte, la société civile joue un rôle déterminant : celui de catalyseur du changement, en contribuant à créer un environnement propice où les femmes ne se contentent pas d'être présentes dans les espaces de décision, mais sont véritablement habilitées à diriger, à influencer les politiques publiques et à impulser une gouvernance plus équitable et transformatrice en Afrique de l'Ouest.

*De l'Efficacité des Lois sur les Quotas et la Parité dans la  
Promotion de la Participation Politique des Femmes: Cas de la  
Côte d'Ivoire, de la Guinée et de la Guinée-Bissau*

## Auteurs

**Denise Cabral dos Santos Indeque**  
Coordonnatrice du Réseau National,  
WANEP Guinea-Bissau



**Jean Marc Hovi**  
Coordonnateur du Réseau National,  
WANEP Côte d'Ivoire

**Lucie Koly Hebelamou**  
Coordonnatrice du Réseau National,  
WANEP Guinée



**Josiane Sombo**  
Coordonnatrice Régionale, Femmes,  
Paix et Sécurité, WANEP Regional



*Gender*  
**CONNECT**

### Avis de Non-Responsabilité

Les opinions exprimées dans cette publication sont celles de l'auteur et ne reflètent pas nécessairement celles de WANEP. Bien que tout ait été mis en œuvre pour garantir l'exactitude des informations publiées, nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, de dommage ou de perturbation causés par des erreurs ou des omissions, qu'elles résultent d'une négligence ou de toute autre cause.

West Africa Network for Peacebuilding (WANEP)  
Trinity Avenue, Off Mile 7 Road, Achimota, Accra  
P. O. Box CT4434, Cantonments, Accra-Ghana  
Tel: +233 302 411638 | 302 406340 | 302 426004 | 302 408224  
Email: [wanep@wanep.org](mailto:wanep@wanep.org) | Website: [www.wanep.org](http://www.wanep.org)